

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 22 octobre 2025 à 20 heures 00 minutes

à la mairie de Fréméréville

Quorum : 6

Présents : M. BOURCIER Claude, M. CARRE Pierre, M. CIOLLI Stéphane, M. ESSELIN Pol, M. JEANNIN Michel, M. LACORDE Vincent, M. REGE Dorian, Mme ROBERT Sophie

Procuration(s) : Mme TILLY Joëlle donne pouvoir à M. LACORDE Vincent

Absent(s) : M. BOURCIER Alexis, M. DEVOT Julien

Excusé(s) : Mme TILLY Joëlle

Secrétaire de séance : M. BOURCIER Claude

Président de séance : M. LACORDE Vincent

20251022 01 - Approbation du procès verbal de la séance

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve et arrête le procès-verbal du conseil municipal du 7 juillet 2025

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20251022 02 - État d'assiette ONF

Le 1^{er} adjoint présente la proposition de marquage des coupes à l'état d'assiette 2025/2026 et propose d'inscrire les parcelles 14u, 15u, 26b, 13i en délivrance pour l'affouage avec contrat d'approvisionnement pour les grumes si nécessaire.

Pour les parcelles 7, 8 et 9, demande le report à l'année suivante.

Les affouages pour l'année 2025/2026 seront dans les parcelles 25u, 10, 11, 12 et 13 du petit taillis et des houpriers après le façonnage et débardage des grumes qui seront mis en contrat d'approvisionnement.

De plus, il indique la nécessité de désigner 3 garants pour les affouages.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le programme d'état d'assiette proposé pour 2025/2026 et désigne Pierre CARRE, Claude BOURCIER et Michel JEANNIN comme les 3 garants 2025/2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20251022 03 - Chauffage grange

Le maire expose que dans la grange de la commune se déroule des animations organisées par l'association Les Babures de Fréméréville. En saison hivernal, il faudrait prévoir un chauffage amovible en attendant la 2^{ème} tranche de travaux dans cette grange. Au vu du volume, le maire propose d'acquérir un chauffage à gazoil pour un montant d'environ 900 €.

L'association les Babures, si le conseil le souhaite, propose de financer cet achat au maximum à 50 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise cet achat mais sans la participation des Babures.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20251022 04 - Subvention ILCG

L'ILCG de la petite Woèvre qui organise diverses actions, ateliers et conférences aux personnes de plus de 60 ans sollicite une aide financière de la commune. Le maire présente le compte rendu des activités de cette association pour 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote une subvention de 100 € à l'ILCG de la petite Woèvre.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

20251022 05 - FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)

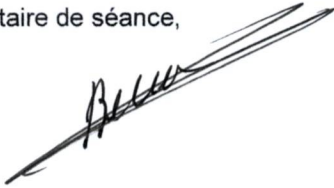
Le FPIC est une subvention de l'État aux collectivités territoriales.

D'après les informations du SGC, la commune de Fréméreville, selon le régime de droit commun, recevra 1 387 €. Il est possible d'opter pour une répartition du reversement à la majorité des 2/3 afin que la communauté de commune voit le montant qui lui est alloué, augmenter. Dans cette optique, la commune percevra 982 € au lieu de 1 387 €. La communauté de communes a précisé que cette différence serait compenser dans le cadre du futur projet d'autoconsommation photovoltaïque, financé par la CODECOM.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le reversement du FPIC à la majorité des 2/3.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



Fait à FREMERVILLE-SOUS-LES-CÔTES
Le Maire,

